

Concours International *arturbain.fr* 2009/2010  
en langue française, et traduit dans les langues locales - 18<sup>ème</sup> session

**Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**  
Territoires intercommunaux et petites villes

Thème de réflexion 2009-2010 du Séminaire Robert Auzelle

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. « **Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations** »<sup>1</sup>

*Nota : les territoires et sites de projet situés dans les grandes agglomérations peuvent cependant faire l'objet de propositions.*

Les aménagements auront pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux. A titre d'exemple, un « centre-ville » relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservis par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations. A partir de situations existantes, les améliorations apportées au cadre de vie feront ressortir :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie »<sup>2</sup> (cf. [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)), et en priorité au regard des *références* ci-dessous :

- **qualité architecturale** : Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public
- **qualité de la vie sociale** : Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain
- **respect de l'environnement** : Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport.

Le thème de réflexion de l'année 2009-2010 du Séminaire Robert Auzelle est commun au Prix national réservé aux élus et professionnels, et au Concours International réservé aux universitaires de toutes disciplines.

La fiche du Vocabulaire français de l'Art urbain « Circulations douces »<sup>3</sup> constitue avec les autres fiches du Vocabulaire un support pédagogique de références.

Le règlement du Concours International a été enrichi d'une « note de recommandations aux équipes »<sup>4</sup> et d'un modèle de « Fiche-résumé »<sup>5</sup> de l'esquisse.

<sup>1</sup> La contribution au Grenelle de l'Environnement du Séminaire Robert Auzelle.

<sup>2</sup> Le résumé du « Référentiel pour la Qualité du Cadre de vie » (cf. [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr))

<sup>3</sup> La fiche « Circulations douces » du Vocabulaire français de l'Art urbain (cf. [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr))

<sup>4</sup> La « Note de recommandation aux équipes » afin d'assurer la qualité des travaux et leur présentation

<sup>5</sup> La « Fiche-résumé », à titre d'exemple le projet lauréat 2008/2009: « Depuis le marais jusqu'au jardin »

# Règlement du Concours International arturbain.fr

18<sup>ème</sup> session, 2009/2010

## Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française et traduit en langue locale.**

## Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants de MASTER.

- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire de 3 ou 4 membres, comprenant **un enseignant et deux ou trois étudiants, relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**
- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes, comme co-responsable de la qualité de l'esquisse avec les étudiants :**
  - il renseigne le formulaire d'inscription sur le site internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).
  - il veille au respect du règlement,
  - il participe au jury Internet conformément à l'article 6 du règlement

**L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant à l'association pour l'Art urbain (SRA). Elle dispense du versement de la cotisation pour 2009 et 2010.**

**Les directeurs des établissements d'enseignement** sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Une convention de partenariat avec le SRA est envisageable.

## Article 3 : CHOIX DU SITE

**Chaque enseignant choisit le site d'étude en y associant la collectivité locale concernée** (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

**Article 4** : **PRESTATIONS A RESPECTER** (voir « **Note de recommandations** » en annexe)

### 4.1 Format, mise en page, titre :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage horizontal.

Elle est **composée de 2 parties A2 portrait vertical** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc vertical de 1 cm de large.

Une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** devra contenir le **Titre évocateur du projet** et le nom de la ville (ou la localité du projet) en Police Arial 60 pt caractère gras.

### 4.2 Présentation de l'esquisse :

De manière à faciliter la lecture en correspondance :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse de la situation existante)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (intentions, proposition et programme)

### 4.3 Pièces graphiques

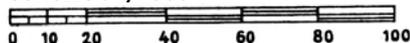
<b>Partie Avant/ Analyse</b> <i>Situation existante</i>	<b>Partie Après / Proposition</b> <i>Intentions et programme</i>
<p>un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup> signalera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau...),</li> <li>○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...</li> </ul> <p>un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup> (ou la photo aérienne) réservé au projet d'intérêt intercommunal.</p> <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<p>un plan d'<u>aménagement</u> à la même échelle (1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) faisant figurer les dispositifs mis en place,</p> <p>un plan masse du projet d'intérêt intercommunal proposé à la même échelle (1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>) avec le programme.</p>

Les plans pourront être accompagnés de schémas et de séquences visuelles.

### 4.4 Mode de représentation :

- **Le mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le « *Vocabulaire français de l'Art urbain* » (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans.

échelle : 1/2000



- **Les coupes et façades** (si elles sont nécessaires) seront en correspondance d'échelle avec les plans et disposés pour faciliter la lecture simultanée, plan/coupe ou plan/façade;
- **Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀ ) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- **Les textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large et contiennent 1000 caractères maximum en police texte courant Arial 25 points, interligne 1,5 .

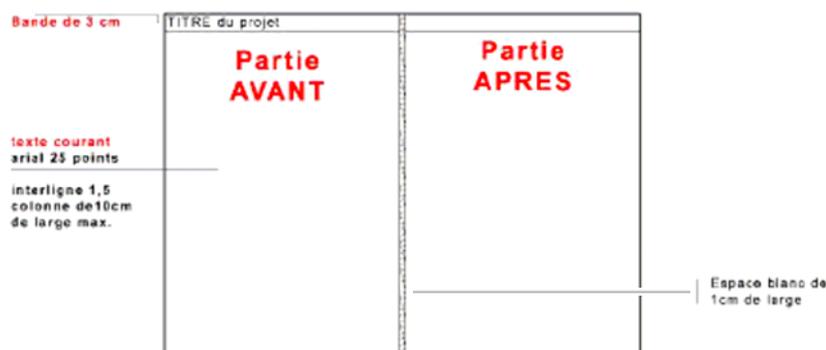
*Nota : le jugement des esquisses étant effectué sur un format A4. Les normes de présentation données par le présent règlement permettent la lisibilité de l'esquisse sur ce format.*

### 4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- Pour la Partie Après, les qualités de la proposition seront mentionnées dans les trois rubriques distinctes :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une des vues de la proposition de l'esquisse illustrera le titre évocateur (voir « Fiche-résumé »)



## 4.6 Fiches – résumé

Deux « fiches- résumé », une en français et une dans la langue locale, présentées sur un format A4 mode portrait (vertical), seront jointes à l'esquisse.

Les **exemples** des deux « fiches résumés » se trouvent en annexe de ce règlement.

Contenu : les deux « fiches-résumés » contiendront obligatoirement :

1. **le titre évocateur** de l'esquisse et le **nom de la ville**,
2. **la vue évocatrice** et une **autre image** (plan, vue, zoom...)
3. **la présentation** de l'esquisse, texte en 1000 caractères maximum, comprenant une explication de la problématique, un bref diagnostic, le programme du projet et ses qualités
4. **la phrase de présentation** de l'essentiel du projet
5. **les principales qualités** du projet, s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la qualité du cadre de vie : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale**, **respect de l'environnement**.

Important : Le texte des « Fiches-résumés » devra être celui figurant sur l'esquisse.

### Article 5: Modalités d'envoi du CD-Rom :

L'envoi postal est effectué à l'adresse suivante :

**S.R.A.  
Grande Arche  
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Le CD-rom que vous enverrez comprendra obligatoirement **4 fichiers** :

- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a1.jpg*;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a4.jpg*;
- la fiche - résumé en français en pdf, sous le nom : *titre\_du\_projet\_fiche\_fr.pdf*
- la fiche - résumé en langue locale en pdf, sous le nom : *titre\_du\_projet\_fiche\_languelocale.pdf*

**La pochette extérieure** est vierge, réservée pour le code d'anonymat par l'organisateur.

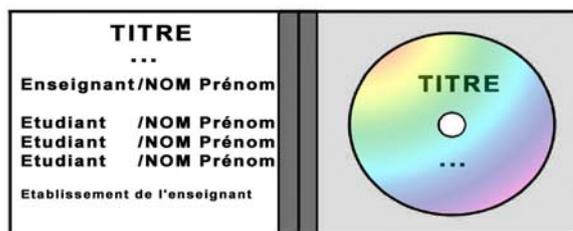
**La pochette intérieure** contient le titre du projet, les noms, prénoms de l'enseignant et des étudiants et le nom de l'établissement de l'enseignant.

## CD-Rom

Pas de photos  
Pas de noms  
Pas de dessins



**POCHETTE EXTERIEURE**



**POCHETTE INTERIEURE**

## **Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

- Publicité et lancement du concours : **juin 2009**
- Rencontres et conférences: **juin-novembre 2009**
- Clôture des inscriptions sur Internet : **30 janvier 2010**
- **Clôture des envois des esquisses sur CD-ROM : 15 février 2010**
- Comité technique et comité de sélection (article 7) : mars 2010
- Publication sur le site Internet des esquisses pré-sélectionnées et envoi aux enseignants ayant participé au Concours : mars/avril 2010
- Transmission des notes des enseignants et publication des résultats : mai 2010
- Remise des prix et exposition à Paris: **juin 2010**.

Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans d'autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux de l'Association pour l'Art urbain (SRA).

## **Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET**

**7.1 Le comité technique du SRA** examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant pour chacune d'elle :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions des articles 2, 4 et 5 pouvant être mis hors de concours.**
- celles dont la **lisibilité** rend difficile la communication des idées (titre évocateur, comparaison avant/après, liaison texte-image...),

**7.2 Le comité de sélection** composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) choisis par le SRA, examine toutes les esquisses.

Il retient unanimement une sélection d'au moins 10 esquisses, qu'il estime exemplaires.

**7.3 Le jury Internet est souverain** est constitué par les enseignants ayant participé au concours. Chaque enseignant du jury reçoit préalablement un CD-Rom des esquisses sélectionnées et une grille d'évaluation. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **une note de 1, 2 ou 3 points pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Le classement des esquisses sélectionnées est établi par le SRA après la transmission des votes des enseignants.

Nota : *Référentiel sur la qualité du cadre de vie* servira de guide aux enseignants pour leur notation.

## **Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 € de dotation)**

- Le « **Prix international arturbain.fr** » est attribué à l'esquisse qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères. En cas d'ex aequo la note au classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales peuvent être attribuées au regard du classement du jury internet.

## **Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION**

### **9.1 Propriété intellectuelle et artistique :**

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge. Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

### **9.2 Responsabilité des organisateurs :**

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **9.3 Interprétation du règlement :**

Le règlement du concours est consultable sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)  
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.  
L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

### **9.4 Communication :**

- **le site Internet** [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs, l'avis du comité de sélection et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à**  
[arturbain@i-carre.net](mailto:arturbain@i-carre.net)

**ou**

**S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX**  
**tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90**

## Note de recommandations aux équipes

Chaque année, de nombreuses esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement ou manque de lisibilité. Ne gâchez pas votre travail !

**A titre d'exemple, figure ci-dessous l'esquisse « Paysage en débats » Mention Spéciale au Concours 2008-2009. Veillez au respect du règlement**

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse (0, 1, 2, 3, 4, 5) :

0.  joignez les « fiches-résumé » au format A4 et le CD avec les fichiers PDF
1.  équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2.  présentation au format A1 horizontal
3.  séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4.  plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5.  plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance

*D'autres règles peuvent paraître secondaires, néanmoins elles visent à mettre sur un pied d'égalité les esquisses participantes et à favoriser leur lisibilité et leur confrontation. Soyez professionnel !*

6.  bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7.  toutes les vues (photos, croquis, 3D...) doivent être repérées sur les plans avec une abeille et un numéro.



*C'est indispensable pour que l'on puisse savoir précisément ce que représente la vue*

8.  sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.4
9.  sauf exception dûment justifiée, respectez les échelles de travail imposées par le règlement.

### Soignez la communication de votre esquisse

Une esquisse claire et rigoureuse dont on comprend les grandes lignes en quelques secondes se trouve favorisée !

10.  un « titre évocateur » qui permet de cerner le projet et le nom de la ville
11.  une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande) (l'exemple ci-dessous n'indique pas cette vue).
12.  respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères). *N'oubliez pas que les esquisses sont jugées sur des impressions au format A4 !*
13.  les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14.  présentez la ou les qualités principales de votre esquisse en s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement). *Cela le met en valeur !*



## Exemple de Fiche-résumé en Français

3- La présentation de l'esquisse en 1000 caractères environ

# Depuis le marais jusqu'au jardin

San Marcos

1- Titre évocateur

1- nom de la ville

4- La phrase de présentation

**Lotissement d'une friche marécageuse organisé en référence à la feuille d'arbre dont les nervures irriguent des espaces naturels jusqu'aux jardins domestiques.**

Le village de San Marcos est situé dans la région de « La Mojana » en Colombie, sur la rivière San Jorge. Sa **croissance non maîtrisée et désordonnée** fragmente le système de marais qui l'entoure, brisant les relations écologiques et environnementales de ceux-ci. Le manque de planification urbaine et une architecture en **désaccord avec la nature**, ont obligé les habitants de San Marcos à lutter contre elle, au lieu de chercher une **harmonie** permettant le développement durable qui puisse enrichir la **qualité de vie**.

Le projet propose un réseau naturel développé à différents niveaux, qui serre les liens de l'homme et de la ville avec le paysage et la nature, et propose un parcours du marais jusqu'au jardin.

**Comme une feuille transporte l'eau, le projet approche le marais et la nature jusqu'au jardin de chaque maison.**



5- Les principales qualités :

**Qualité architecturale :**

Les lotissements s'inscrivent dans le paysage préexistant. Les transitions entre espace public et logements privés se font grâce à la végétation.

**Qualité de la vie sociale :**

Elle est articulée à travers d'espaces récréatifs, éducatifs et productifs communautaires, qui utilisent la nature comme scène pour encourager l'interaction de la communauté et la convivialité.

**Respect de l'environnement :**

Les ressources naturelles végétales et aquatiques existantes aident à la constitution de parcs, et de réseaux de canaux.





Association loi 1901  
Reconnue d'utilité publique

## **Contribution pour le Grenelle de l'Environnement de l'Association pour l'Art urbain**

### **Des valeurs à promouvoir**

*L'éthique du cadre* de vie des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre peut trouver place dans l'enseignement supérieur. Ainsi les futurs professionnels pourront apprendre à situer leurs actes dans le respect des droits de la personne humaine et des impératifs écologiques.

Un module de sensibilisation à *l'éthique du cadre de vie* dans les programmes de Master donnera une transversalité aux cultures professionnelles.

A terme, se constituera une autorité morale et technique dans le domaine du cadre de vie.

### **Un enjeu territorial**

Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques.

Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations.

**L'Association pour l'Art urbain milite pour infuser l' « attitude Art urbain »**

**et**

**propose comme guide commun aux élus et professionnels l'ouvrage**

**« Référentiel pour la qualité du cadre de vie »**

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:

*« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».*

Correspondance à adresser au Président du Séminaire Robert Auzelle – Arche de la Défense – 92055 – LA DEFENSE cedex

Tél. : + 33 (0) 1 40 81 71 35 - Fax : + 33 (0) 1 40 81 73 90 – mail : [arturbain@i-carre.net](mailto:arturbain@i-carre.net) - Site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)